



CFA horaires contrat Apprentissage

Par **dynna**, le **21/11/2014** à **07:14**

Bonjour, je viens d'apprendre que ma fille mineure qui avait signé un contrat de 35h/semaine chez son employeur, fait, en fait, un minimum de 45h et plus, ainsi que des dimanches et les 2 premières années, a fait les jours fériés. Des clients de son employeur m'ont dit qu'avec la surcharge de boulot qu'elle faisait, elle était épuisée et que je n'aurais pas dû accepter cela. Déjà je ne connaissais ni les horaires, ni les jours de travail non autorisés... pensant que dans le milieu équin on travaille tous les jours. Ma fille aime son travail et ne s'est jamais plainte de travailler les dimanches et fériés et j'avoue ne pas avoir été assez vigilante sur les causes de sa fatigue parfois ou de son moral qui n'était pas toujours au beau fixe. Elle est aujourd'hui en soins, le médecin a dit "Burnout"... Y a t'il des recours? Je vous remercie. Bonne journée, cordialement.

Par **moisse**, le **21/11/2014** à **08:43**

Bonjour,
Votre intervention ne vous fait pas honneur.
En plus vous arrivez la dernière, le sujet a déjà fait l'objet de 2 conversations différentes, que je vous invite à consulter.

Par **dynna**, le **21/11/2014** à **15:09**

Bonjour, c'est la première fois que je vous envoie un message. Vous m'avez répondu quand, où...? J'ai eu vos coordonnées le 20 et je vous ai envoyé un message le 21. Je ne comprends

pas pourquoi mon intervention ne me fait pas honneur... Si vous êtes "parent" vous devez savoir que la santé et le bien-être d'un enfant passe avant "l'honneur " et l'honneur de quoi???? J'arrive la dernière en quoi??? Monsieur ou Madame, sachez que j'ai perdu une fille qui s'est suicidée il n'y a pas longtemps et je suis arrivée trop tard pour elle, même si je suis la dernière de je ne sais pas quoi mettant mon honneur en péril... là, au moins il n'est pas encore trop tard pour réparer le mal qui a été fait et les abus que ma fille a subi en mettant son intégrité physique et morale en DANGER. Je suis peut-être la dernière roue du carrosse... mais on me ménage bcp depuis le décès catastrophique de mon aînée où je suis aussi et IRRÉMÉDIABLEMENT trop tard, mais pour ma cadette, maintenant je sais!! Je suis professeur dans un collège et je n'ai JAMAIS été confrontée à de tels problèmes, car bien sûr "problèmes" il y a et c'est vrai qu'après plus de 2 ans je me réveille un peu tard, mais là, il n'est pas trop tard !! Maintenant je ne pensais pas vous déranger en vous posant des questions dont je ne ne connais pas les réponses. S'il ne vous ai pas possible de me répondre, dites-moi où et à qui dois-je m'adresser. Avec mes remerciements, cordialement.

Par **dynna**, le **22/11/2014** à **20:55**

Bonsoir, je ne sais toujours pas en quoi j'arrive la dernière...? Où puis-je poser mes questions si bous n'y répondez pas...? Merci, cordialement.

Par **moisse**, le **23/11/2014** à **09:43**

Alors je vais vous répondre.

La situation a été longuement exposée par la leune fille qui manifestement n'a besoin de personne pour se débrouiller.

Puis un(e) individu s'est manifesté pour étaler des pavés de laïus toujours sur la même situation.

Enfin vous arrivez toute fière de nous faire savoir que votre fille a signé toute seule sans même vous en informer un contrat de travail voici 2 ans, une convention tripartite avec un employeur et un centre de formation par alternance, que votre signature était indispensable, donc imitée certainement.

Des parents se seraient posé des questions au bout d'une semaine.

Fin de la discussion pour moi.

Par **dynna**, le **23/11/2014** à **23:05**

Je pense que vous n'avez pas très bien compris le sens de mes demandes et vous n'avez pas répondu à mes questions! Déjà je ne sais pas de quel "individu" vous parlez, peut-être un ami ou voisin... qui a fait quoi? Ma fille selon vous se débrouille toute seule... Bien, donc son médecin n'a pas de souci à se faire pour elle, je vais lui montrer votre mot. Maintenant pour le contrat de travail, il n'y a pas eu de signature imitée, nous avons bien tous signés en 2012 (toutes les personnes concernées) un contrat de 35h... mais pas un contrat de 45h et plus... Là, je n'ai pas signé la rallonge des 10h et plus! Et c'est ce que je vous ai écrit. Suite au problème de ma fille, j'ai appris les horaires importants qu'elle faisait, par personne interposée

et je n'en suis pas fière du tout comme vous l'écrivez, sachez que je n'étais pas présente du matin au soir sur le lieu de travail de ma fille pour vérifier ses horaires et ma seule faute et d'avoir fait confiance! Etant professeur moi-même depuis 40 ans, je pense que l'intégrité chez une personne responsable de "jeunes" (élèves où apprentis) est une qualité majeure qui malheureusement fait défaut à beaucoup et pêcher par ignorance relève plus d'un "abus de confiance ". Je ne vais pas manquer de rechercher "l'individu" (quel respect...) qui a écrit des laïus pour aider ma fille qui n'en a vraisemblablement pas besoin d'après vous... Quant à moi, si je ne me suis pas inquiétée en tant que parent, c'est je ne savais pas. En tout cas, vous avez peut-être une licence en droit mais pour la psychologie, la pédagogie et le respect des personnes (pardon individus pour vous) il va falloir prendre des cours!! C'est bien d'être ataraxique mais ça ne suffit pas pour répondre aux "individus" qui prennent des conseils auprès de vous lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes qui leur échappent. Je ne vous ferai pas de publicité! Un médiateur (gratuit aussi) sera, je pense, plus professionnel et plus respectueux...! Je ne manquerai pas de lui montrer comment vous m'avez répondu. A bon entendeur...